

Arrêté n° 2026/G-16

fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours externe sur titres
d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – *session 2026*

Le Président,

- VU** le Liv. III – Tit. II – Chap. V du code général de la fonction publique ainsi que le Liv. V – Tit. II - chap. III, les articles L 452-34 et 35, L 522-24 et 25 et R321-4 à R321-6 ;
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux ;
- VU** le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;
- VU** l'arrêté n° 2025/G-76 en date du 17 juillet 2025 portant ouverture du concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture Territorial de classe normale – session 2026 ;
- VU** les candidatures enregistrées par le Centre de Gestion du Haut-Rhin ;

ARRÊTE

Art. 1 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2026 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale est arrêtée comme suit :

ALVES Stephanie	BOURQUE Lucie	DEGUET Jessica
AMORIN Christine	BOVIGNY Jennifer	DENTZ-VOGEL Aurélie
AUBIN Léane	BRUNET Véronique	DIEUDONNÉ Laure
AURY-DUPONT Camille	BURKHALTER Alexia	DITTA Marion
BALTZINGER Océane	CASTELLANO Perrine	DRUETTE Manon
BAREY Monise	CLAIRET Marine	DUBREUCQ Marie
BAUDOT Ella	COCHET Anaïs	DUMONTIER Laure
BECKER Salomé	COLY Marie	DUPONT Pauline
BLANCHARD Catherine	CORTELLA Iona	FERRUT Marie
BLEHAIN Alizee	COSSIN Sylvie	FOEGEL Tessa
BOISSON Mélanie	CROCHERAY Jessika	FONNE Sylvia
BOREY Camille	CRONNE Emmanuelle	GALAND Amandine
BOULET Oceanne	DADOU Azaria	GALMICHE Ophélie
BOURGUIGNON Nathalie	DEBOSSU Noemie	GIRARD Celine

GIRAULT Mathilde
GRANGEOT Amandine
GROLL Eugénie
GRUNERT Noëlle
GUILLIEN Marine
GUINOTTE Philippine
GUTH Sabrina
HERNANDEZ Stéphanie
IBAZIZEN Laeticia
JACQUET Lolita
JEANDEL Marie
JECKER Karine
JONAS Nadège
JUSSEY Aurélie
KREMER Anaïs
KUMM Virginie
KURT Figen
LAUCH Sarah
LE ROUX Jessica
LELONG Aurelie
LEVEILLE Lea
LOPEZ BARRO Manon
M'RAD Jade
MACHECOURT Céline
MAGNEAU Coraline

MAINO Sandrine
MARGUIN Angelique
MASSON Alexia
MERCIER Sylvie
MICCICHE Maria-Carla
MICHEL Léa
MICHON Emeline
MULLMAIER Martine
MUTZIG Julie
OLLIER Marianne
ORTELLI Julie
PAICHELER Océane
PAULIN Lisa
PAUTLER Virginie
PAUVRET Kassie
PERIAT Caroline
PESIN Elodie
PETOT Justine
PICOT Anne-Lise
PILAËTE Julie
PITET Laure
PLATZ Cathleen
RAZAFINDRABE Laura
REHRI Anaïs
REICHERT Emilie

RENARD Camille
RERAT Christelle
ROBERT Charlène
ROBINET Léa
ROGER Isabelle
SALVI Sandra
SAUNIER Marie
SCHIEBLER Axelle
SCHILTZ Alizée
SCHUTZIGER Christelle
SERMONDADAZ Justine
SERRET Elodie
SIMON Cindy
SUCHET Cindy
SZABO Ilona
TANTET Lucile
THOMAS Marthe
TOULOUSE Lorane
VANTENAY Aurore
VIRIOT Laurie
YRA Rasmata

Art. 2 : La liste des candidats admis à se présenter à la session 2026 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale, sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter au concours, en produisant notamment les pièces requises, au plus tard au 1^{er} jour des épreuves, est arrêtée selon la liste établie ci-dessous :

CHEVALLEY Aline
CLERC Thibault
DUBOIS Emma

MERLIN Melody
MORITADHOI Halima

RAVIER Alice
VIEILLE Gaelle

Art. 3 : La liste ci-dessous correspond aux candidatures initialement rejetées ou ayant renoncées à leur inscription. Toutefois, ces candidats restent admis à concourir à la session 2026 du concours d'auxiliaire de puériculture de classe normale sous réserve de remplir les conditions nécessaires pour se présenter, en produisant notamment les pièces requises au plus tard au 1^{er} jour des épreuves :

FAURE Coraline
COSSIN Sylvie

PHILIP Laurence
SCHEUBLE Fanny

Art. 4 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis aux Présidents des Centres de Gestion de la Côte d'Or (21), du Doubs (25), du Jura (39), de la Nièvre (58), du Bas-Rhin (67), de la Haute-Saône (70), de la Saône et Loire (71), de l'Yonne (89) et du Territoire de Belfort (90),
- affiché au Centre de Gestion du Haut-Rhin et dans les départements cités ci-dessus,
- publié sur le site internet du Centre de Gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 5 février 2026



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim

Acte à classer

2026G16

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-02-06T16-02-35.00 (MI267390643)

Identifiant unique de l'acte : 068-286800248-20260205-2026G16-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Arrêté n. 2026/G-16 fixant la liste des candidats admis à se présenter au concours externe sur titres d'Auxiliaire de Puériculture territorial de classe normale - session 2026

Date de décision : 05/02/2026



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.6. ORGANISATION DE CONCOURS - LISTES D'APTITUDE

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : ar_acc_2026g16_axp_2026_pref.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 06/02/26 à 16:02

Par HUGELIN Marisa

Transmis

Date 06/02/26 à 16:02

Par HUGELIN Marisa

Accusé de réception

Date 06/02/26 à 16:08